## Situation trimestrielle d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtée au 30 JUIN 2004

### Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 JUIN 2004

Dans le cadre de la mission qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société "UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" du 18 mars 2003, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2004. ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Lors de notre examen limité, nous avons relevé que la participation de la société dans des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières a atteint 3.70% de l'actif net au 30 juin 2004. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné de 3.70% à 21.09%, ce qui est au dessus du taux d'emploi maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du non respect du ratio décrit au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas dans leurs aspects significatifs la situation de la société au 30 juin 2004 conformément aux normes nationales.

#### AHMED MANSOUR

# BILAN (unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits		613 576,226		506 839,856
Obligations et valeurs assimilées		12 795 415,600	5 560 941,827	7 182 019,674
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		1 878 939,282	21 642,222	1 996 770,654
Disponibilités		1 316 101,754	1 442 907,041	425 269,718
TOTAL ACTIF		16 604 032,862	7 025 491,090	10 110 899,902
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	24 471,990	15 063,174	18 399,857
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	6 770,223	923,231	6 234,069
TOTAL PASSIF		31 242,213	15 986,405	24 633,926
ACTIF NET				
CP1- Capital	3.7	16 081 528,821	6 843 677,379	9 624 298,683
CP2- Sommes distribuables	3.8			
Sommes distribuables des exercices		119,144	156,098	156,098
Sommes distribuables de l'exercice		491 142,684	165 671,208	461 811,195
ACTIF NET		16 572 790,649	7 009 504,685	10 086 265,976
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 604 032,862	7 025 491,090	10 110 899,902

# ETAT DE RESULTAT (unité : en Dinars Tunisien)

	Note s	01/04/2004 30/06/2004	01/01/2004 30/06/2004	01/04/2003 30/06/2003	01/01/2003 30/06/2003	01/01/2003 31/12/2003
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2					
Revenu des obligations et valeurs assimilées		165 684,511	308 829,537	70 920,114	126 793,251	312 868,827
Dividendes		106 828,570	126 746,308			
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	13 902,067	76559,781	21 282,063	46 612,479	87 530,625
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		286 415,148	512 135,626	92 202,177	173 405,730	400 399,452
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-20 042,490	-38 232,397	-11 185,394	-19 457,638	-42 845,456
REVENU NET DES PLACEMENTS		266 372,658	473 903,229	81 016,783	153 948,092	357 553,996
CH2- Autres charges	3.6	-5 222,868	-10 631,128	-2 235,571	-4 350,905	-9 750,316
RESULTAT D'EXPLOITATION		261 149,790	463 272,101	78 781,212	149 597,187	347 803,680
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	50 439,955	27 870,583	4 021,249	16 074,021	114 007,515
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		311 589,745	491 142,684	82 802,461	165 671,208	461 811,195
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-50 439,955	-27 870,583	-4 021,249	-16 074,021	-114 007,515
Variation de plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 715,302	-13 210,042			4 428,446
Frais de négociation		-0,295	-0,295	-177,200	-1 212,887	-1 567,087
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-68 372,798	-59 631,567		-10,067	2 577,733
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		190 061,395	390 430,197	78 604,012	148 374,233	353 242,772

# VARIATION DE L'ACTIF NET (unité : en Dinars Tunisien)

	01/04/2004	01/01/2004	01/04/2003	01/01/2003	01/01/2003
	30/06/2004	30/06/2004	30/06/2003	30/06/2003	31/12/2003
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations					
d'exploitation	261 140 700	462 272 404	70 701 010	140 507 197	247 902 690
Résultat d'exploitation	261 149,790	463 272,101	78 781,212	149 597,187	*
Variation de plus (ou moins) values potentielles sur titres Variation de plus (ou moins) values réalisées sur cession de	-2 715,302	-13 210,042			4 428,446
titres	-68 372,798	-59 631,567		-10,067	2 577,733
Frais de négociation de titres	-0,295	-0,295	-177,200	-1 212,887	-1 567,087
AN2- Distributions de dividendes	-666 681,600	-666 681,600	-307 038,890	-307 038,890	-307 038,890
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	5 547 055,403	18 406 261,166	2 043 009,674	4 356 941,062	10 103 580,561
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	15 071,303	17 172,830	-347,687	-356,686	-125,212
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> </ul>	164 527,922	826 138,834	86 554,969	215 110,169	422 837,830
Rachats					
- Capital	-3 550 295,510	-11 867 127,565	-2 011 318,828	-2 888 265,433	-5 861 006,450
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-20 381,342	-26 234,389	325,884	334,855	164,157
- Régularisation des sommes distribuables	-127 215,238	-593 434,800	-107 407,584	-153 873,413	-263 667,580
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 552 142,333	6 486 524,673	-217 618,450	1 371 225,897	4 447 987,188
AN4- Actif net					
En début de période	15 020 648,316	10 086 265,976	7 227 123,135	5 638 278,788	5 638 278,788
En fin de période	16 572 790,649	16 572 790,649	7 009 504,685	7 009 504,685	10 086 265,976
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	141 627	96 216	68 152	53 778	53 778
En fin de période	161 589	161 589	68 469	68 469	96 216
VALEUR LIQUIDATIVE	102,561	102,561	102,375	102,375	104,829
AN6- Taux de rendement annuel	4,93%	4,84%	4,54%	4,62%	4,63%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

au 30 juin 2004 (unité = en Dinar Tunisien)

## 1. Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en obligations et valeurs assimilées et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition majorés des intérêts courus et non échus à la date d'arrêté des comptes.

## 2.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majorés des intérêts courus et non échus à la date d'arrêté des comptes.

#### 2.4. Cession des placements

La cession des placements et l'encaissement à leurs échéances des coupons donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables respectives. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

## 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2004 à 13.408.991,826 dinars contre 7.688.859,530 dinars au 31/12/2003 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2004	% Actif	Valeur au 31/12/2003
VALEURS MOBILIERES					
Titres OPCVM	5 936	622 357,822	613 576,326	3,70%	506 839,856
MILL.OB.SICAV	1 426	·	148 284,036	0,89%	53 205,500
FIDE.OB.SICAV	4 510		465 292,290	2,80%	453 634,356
SANADETT SICAV		,	,	,	453 634,356
Obligations de sociétés et valeurs assimilées	56 380	3 790 315,000	4 694 765,320	28,27%	3 261 736,144
Obligations admises à la cote	43 520	2 672 315,000	3 565 639,128	21,47%	3 090 351,968
ATL 2000/2 5 ans 12/12/2000	2 000	80 000,000	82 270,400	0,50%	80 036,800
CIL 2000/2 5 ans 21/11/2000	1 000	40 000,000	41 374,400	0,25%	40 257,600
TL 2001/1 5 ans 03/12/2001	2 000		124 107,200	0,75%	120 564,800
GL 2001/2 7 ans 31/12/2001	3 000	300 000,000	309 024,000	1,86%	300 050,400
AIL 2000 B 5 ans 11/01/2001	2 000		82 123,200	0,49%	126 553,600
A L 2000/2 7 ans 01/12/2000	2 000		165 252,800	1,00%	160 785,600
BTKD 2000 B 10 ans 16/12/2000	1 500		108 303,600	0,65%	105 266,400
MIRAMAR 2000 6 ans 13/12/2000	1 500	•	92 788,800	0,56%	90 081,600
UTL 2000 A 5 ans 22/12/2000	1 000	•	41 136,000	0,25%	40 059,200
ATL 2002/1 5 ans 15/10/2002	3 000	•	250 120,800	1,51%	243 036,000
BIAT 2002 7 ans 10/12/2002	1 000		102 696,000	0.62%	100 302,400
BTKD 2002 5 ans 20/11/2002	2 020	•	167 470,928	1,01%	161 089,600
CIL 2002/2 7 ans 16/09/2002	1 000		104 750,400	0,63%	101 759,200
TL 2002/1 5 ans 24/09/2002	2 000		167 292,800	1,01%	162 569,600
TOUTA 2002 B 7 ans 25/09/2002	1 000	•	104 619,200	0,63%	101 627,200
ATL 2002/2 5 ans 15/04/2003	1 000		80 999,200	0,49%	104 233,600
CPSCL 2001 10 ans 01/02/2002	4 500		368 996,400	2,22%	428 200,768
VAGA 2003 7 ans 28/03/2003	1 500		152 293,200	0,92%	156 879,600
SEPCM 2002 7 ans 01/04/2003	1 000	•	87 038,200	0,52%	104 536,800
TL 2002/2 5 ans 30/04/2003	1 500		121 207,200	0,73%	155 984,400
SELIMA CLUB 2002 A 7 ans 19/06/2003	2 000		200 427,200	1,21%	206 476,800
ATL 2003/1 5 ans 15/03/2004	4 000		407 008,000	2,45%	•
GL 2003/2 7 ans 20/02/2004	2 000	•	204 339,200	1,23%	
Obligations non admises à la cote	12 860	· ·	1 129 126,192	6,80%	171 384,176
ATL 1996		•	,	•	2 470,256
BTKD 98 10 ans 01/12/1998	3 360	168 000,000	174 273,792	1,05%	168 913,920
TL 2004/1 5 ans 30/04/2004	4 000		404 022,400	2,43%	
EL MOURADI 2003	1 500	150 000,000	150 500,400	0,91%	
BTEI 2004	4 000	400 000,000	400 329,600	2,41%	
Titre de créance émis par le Trésor	7 800	7 832 900,000	8 100 650,280	48,79%	3 920 283,530
négociable sur le marché financier	7 000	7 032 900,000	0 100 050,200	40,79%	3 920 203,330
BTA 4 ANS OCTOBRE 2004	400	397 950,000	413 573,040	2,49%	402 802,480
BTA 4 ANS JANVIER 2005	200	198 550,000	203 491,440	1,23%	208 906,160
BTA 10 ANS AVRIL 2010	2 200		2 217 439,200	13,35%	198 741,120
BTA 12 ANS JUILLET 2012	3 000	3 005 500,000	3 208 563,600	19,32%	3 109 833,770
BTA juin 2008	1 000		1 008 209,200	6,07%	
BTA avril 2014	1 000	1 034 250,000	1 049 373,800	6,32%	
TOTAL	70 116	12 245 572,822	13 408 991.826	80,76%	7 688 859,530

Les entrées en portefeuille-titres durant le 2ème trimestre 2004 se détaillent ainsi :

	Quantité	Coût d'acquisition
-Obligations de sociétés:	5 520	566 000,000
EL MOURADI 2003	1 500	150 000,000
BTKD 2002	20	16 000,000
BTEI 2004	4 000	400 000,000
-Titres OPCVM :	22 038	2 399 245,896
SANADETT SICAV	21 112	2 299 223,080
MILLENIUM OBL.SICAV	926	100 022,816
-Titres de créance émis par le Trésor négociable	1 000	1 034 250,000
BTA avril 2014	1 000	1 034 250,000
TOTAL	28 558	3 999 495,896

Les sorties de portefeuille-titres durant le 2ème trimestre 2004 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisitionCou	Coût d'acquisition Coupon encaissé		
- Obligations de sociétés :	50 000,000	50 000,000		
Détachement coupon ATL 2002/2	20 000,000	20 000,000		
Détachement coupon TL 2002/2	30 000,000	30 000,000		
-Titres OPCVM :	2 503 339,303	2 434 966,505	-68 372,798	
SANADETT SICAV	2 503 339,303	2 434 966,505	-68 372,798	
TOTAL	2 553 339,303	2 484 966,505	-68 372,798	

## 3.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 272.513,081 dinars pour la période du 01/04/2004 au 30/06/2004 et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/04/2004 au 30/06/2004	du 01/04/2003 au 30/06/2003
Dividendes		
- Titres OPCVM	106 828,570	
Revenus des obligations		
- Intérêts	72 669,542	51 650,908
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	93 014,969	19 269,206
TOTAL	272 513,081	70 920,114

## 3.3. Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les montant placés sur le marché monétaire et disponibles s'élèvent au 30/06/2004 à 3.014.589,373 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Valeur au 30/06/2004	% actif	Valeur au 31/12/2003
Courus sur rémunération du compte de dépôt	3 464,417	0,02%	13 579,726
Bons du Trésor	1 875 474,865	11,30%	1 983 190,928
Bons du Trésor			1 500 325,000
BTC 52 semaines 5,31% 02/11/2004	493 056,782	2,97%	482 865,928
BTC 52 semaines 5,08% 07/06/2005	953 398,415	5,74%	
BTC 52 semaines 5,10% 07/06/2005	429 019,668	2,58%	
Avoirs disponibles	1 316 101,754	7,93%	425 269,718
TOTAL	3 195 041,036	19,24%	2 422 040,372

## 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt s'élève pour la période du 01/04/2004 au 30/06/2004 à 13.902,067 dinars et se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2004 au 30/06/2004	du 01/04/2003 au 30/06/2003
Rémunération du compte de dépôt	3 950,026	21 282,063
Revenus des BTC	9 952,041	
TOTAL	13 902,067	21 282,063

## 3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élèvent à la fin du 2ème trimestre 2004 à 31.242,213 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 30/06/2004	Montant au 31/12/2003	
Opérateurs Créditeurs	24 471,990	18 399,857	
Gestionnaire	15 057,332	9 353,057	
Dépositaire	5 312,200	3 546,800	
Commissaire aux comptes	4 102,458	5 500,000	
Autres Créditeurs Divers	6 770,223	6 234,069	
Etat Impôts et Taxes	117,513	102,593	
Conseil du Marché Financier	1 285,808	777,939	
Compte de régularisation du passif	5 366,902	5 353,537	
TOTAL	31 242,213	24 633,926	

#### 3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/04/2004 au 30/06/2004	du 01/04/2003 au 30/06/2003
Charges de gestion des placements	20 042,490	11 185,394
Commissions de gestions	15 057,332	6 850,031
Commissions de dépôt	882,700	1 871,600
Honoraire du commissaire aux comptes	4 102,458	2 463,763
Autres Charges	5 222,868	2 235,571
Redevances CMF sur les OPCVM	3 523,804	1 727,270
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	666,089	230,905
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 032,407	277,396
Frais Bancaires	0,568	
TOTAL	25 265,358	13 420,965

### 3.7. Notes sur le capital

les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2004	44404407000
Montant	14 161 167,362
Nominal	14 166 672,391
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-3 751,520
Plus ou moins values réalisées	-1 753,509
Nombre de titres	141 627
Nombre d'actionnaires	195
Souscriptions réalisées	
Montant	5 527 517,337
Nominal	5 547 055,403
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-19 538,066
Nombre de titres émis	55 455
Nombre d'actionnaires nouveaux	9
Rachats effectués	
Montant	-3 536 067,483
Nominal	-3 550 295,510
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	14 228,027
Nombre de titres rachetés	-35 493
Nombre d'actionnaires sortants	-15
Capital au 30/06/2004	
Montant	16 081 528,821
Nominal	16 163 432,284
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-9 061,559
Plus ou moins values réalisées	-72 841,609
Frais de négociation	-0,295
Nombre de titres	161 589
Nombre d'actionnaires	189

#### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	Résultats distribuables	Régularisations de l'exercice	Sommes distribuables
exercice 2000	13 551,071	22 817,263	36 368,334
exercice 2001	153 297,979	36 234,711	189 532,690
exercice 2002	218 789,546	43 241,124	262 030,670
exercice 2003	347 803,680	114 007,515	461 811,195
exercice 2004	463 272,101	-27 870,583	435 401,518
TOTAL	1 196 714,377	188 430,030	1 385 144,407

## 4. Autres informations

## 4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SCIF perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

## 4.2. Rémunération du dépositaire

- L' ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### 4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2004 sont de 8.250,000 dinars TTC.

#### 4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

Les redevances du CMF sur les OPCVM sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elles sont de 0,1% l'an calculés sur la base de l'actif net de la SICAV arrêté à la fin de chaque mois et payable monsuellement dans les 15 jours qui suivent.

#### 4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

## 4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

#### 4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement che	que et les frais de souscriptions e	et rachats de billets de tresoreries.
--	-------------------------------------	---------------------------------------